

Comment gérer au mieux les marchés de prestations intellectuelles

Les aspects juridiques, économiques et stratégiques

Mardi 23 JUIN 2026

En partenariat avec le Journal **LES ECHOS** et la Chaire Achat Public de la Fondation Paris Saclay Université

En Visio Conférences

Mardi 23 juin 2026 – 9h30 / 16h30

9h30 Ouverture par Jean Marc PEYRICAL - *Président de l'APASP – Porteur de la Chaire Achat Public de l'Université Paris Saclay - Avocat*

I - Prestations intellectuelles — Mieux acheter, mieux encadrer

Par Charles Pareydt Avocat -PG Avocats

Et

Christelle OREAL Directrice de la commande publique – Cherbourg en Cotentin

- Quel est le périmètre des prestations intellectuelles ? : conseils, AMO, études, diagnostics, ingénierie, création, recherche, formation, comptables, architectes, consultants, auteurs...
- Décryptage du CCAG PI
- Choisir la bonne procédure et le bon montage contractuel : Marché simple ou accord-cadre ou marché subséquent, procédures adaptées (MAPA) ou procédures formalisées, allotissement ?
 - ✓ Les alternatives à l'achat : *compétence interne, mutualisation, plan pluriannuel de performance, partenariats....*
- Les clauses sociales et environnementales dans les marchés de PI. : *Décarbonation, sobriété numérique, déplacements, RSE...*
- Les risques spécifiques des PI : dérives de périmètre, dépendance fournisseur, absence de pilotage
 - Règlementation régie par le CCAG PI qui impose des obligations et des droits spécifiques
 - Sécurité des données (protection des données sensibles ou données à caractère personnel)

II – Définir le besoin et le sécuriser :

Par Christelle OREAL Directrice de la commande publique – Cherbourg en Cotentin

Avec un cahier des charges fonctionnel et efficace

- ✓ Avec des attentes claires
- ✓ Avec des livrables objectivables
- Les bonnes pratiques de pilotage des PI : suivi, validation, réception, propriété intellectuelle

III - Les critères d'analyse des offres en PI et l'exploitation des résultats

Par **Jean Pierre GOHON** Administrateur APASP

- Sécurisation des clauses contractuelles et les erreurs à éviter
 - ✓ Droits d'auteur et cession de droits
 - ✓ Réutilisation des livrables
 - ✓ Confidentialité
 - ✓ Valorisation des études produites

12h30 – Déjeuner - 14h00 - Reprise des conférences

IV –Le prêt de main-d'œuvre — ce qui est autorisé / ce qui est interdit - les signaux d'alerte

Par **Sylvie BESCHE** Responsable affaires juridiques et achat – Comutitres

Savoir reconnaître un cas de prêt de main-d'œuvre déguisé et sécuriser la relation contractuelle.

- Différencier :
 - ✓ Prestation intellectuelle et la mise à disposition illicite
 - ✓ Assistance et Substitution
 - ✓ Obligation de moyens renforcée et Exécution en régie

- Les points de vigilance dans les contrats :
 - ✓ Clauses organisationnelles
 - ✓ Clauses sur le matériel, les horaires, le contrôle
 - ✓ Gestion du risque de co-emploi
 - ✓ Risque de requalification

- Cas limites : longues missions, postes vacants, consultants intégrés à l'équipe, AMOA/AMOE

VI - Changement de prestataire ? Quel risque, quelle solution ?

Par **Jean Christophe CAROULLE** Directeur administratif et financier Ecosystème D

- Les différentes formes de captivité des acheteurs — comprendre les mécanismes et s'en libérer
- Analyse des signaux faibles : cartographie des dépendances
- Outils pour en sortir :
 - ✓ Sourcing, renforcement du pilotage,
 - ✓ Clauses de réversibilité
 - ✓ Benchmark

Fin de la session d'études 16 h 30

[Tapez ici]